



Département de Haute-Savoie (74)
Commune de Publier

Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la concertation

Table des matières

Les modalités de la concertation.....	3
Le déroulement de la concertation	5
Réunions publiques générales sur le diagnostic, le PADD, la déclinaison réglementaire	7
La concertation de personnes publiques associées :	8
Le registre de concertation	9
Les permanences	10
Le site internet de la mairie de Publier	11
Articles et parutions	12
Synthèse des observations recueillies et conclusions.....	13
La synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de plu.	14
Conclusion	15
Annexes	16

Les modalités de la concertation

Par délibération n°2022.087 du 17 octobre 2022, le conseil municipal a prescrit le lancement de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de Publier et a défini les modalités de la concertation conformément aux articles L.103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Cette concertation a eu pour objectif de permettre de favoriser l'expression des idées et des points de vue par la mise à disposition de moyens adaptés, de recueillir les observations de tous ceux qui souhaitent contribuer à l'enrichissement du projet de PLU.

Les modalités de concertation prescrites ont été les suivantes :

- Les études et le projet de Plan Local d'Urbanisme ont été tenus à la disposition du public aux services techniques pendant toute la durée de la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- Le dossier a été constitué et complété au fur et à mesure de l'avancement des études. Le public a pu en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie et faire connaître ses observations en les consignant dans les registres ouverts à cet effet,
- Le public a pu faire part de ses observations auprès de l' élu en charge de l'urbanisme lors de permanences ou de rendez-vous,
- Le début de la mise à disposition du dossier et les permanences susvisées ont fait l'objet d'une information au public,
- Les études du P.L.U. ont fait l'objet d'informations dans le bulletin municipal et sur le site internet de la Commune,
- Au moins 2 réunions publiques ont été prévues et tenues.

Le déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée tout au long de la procédure de révision et s'est appuyée sur les trois étapes structurantes de la révision du PLU de Publier :

- La phase du diagnostic,
- La phase du projet d'aménagement et de développements durables (PADD),
- La phase règlementaire : règlement, OAP et zonage.

Pendant toute la procédure de révision du PLU, les remarques de la population ont été renseignées et recueillies selon les moyens prévus par la délibération de prescription de la révision. Celle-ci a été affichée en mairie à sa parution.

Le déroulement de la concertation

Réunions publiques générales sur le diagnostic, le PADD et la déclinaison réglementaire

Réunions publiques générales sur le diagnostic, le PADD, la déclinaison réglementaire

Deux réunions publiques portant sur le contenu du diagnostic, du PADD et sa déclinaison réglementaire ont été organisées, pour présenter les grandes lignes du diagnostic, les enjeux en découlant, les orientations du PADD, et leurs déclinaisons réglementaires au sein du zonage, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ces réunions ont été annoncées par voie d'affichages, par voie de presse et réseaux sociaux de la commune.

Elles s'adressaient à la population dans sa globalité. Ces réunions ont été organisées selon quelques principes visant à améliorer la qualité des débats :

- Mettre en place un dialogue ouvert : après une présentation par le bureau d'études, les élus et les techniciens de la commune, les participants étaient invités à formuler leurs observations, poser des questions auxquelles les élus présents (ou le bureau d'études lorsqu'il s'agissait de questions « techniques ») apportaient des réponses.
- Mettre l'accent sur une communication claire et un travail pédagogique visant à rendre accessible un maximum de notions techniques.
- Informer de la mise en ligne des documents sur le site internet de la commune.

Les habitants pouvaient réagir à la suite des présentations et par la voie du registre de concertation mis à disposition à l'accueil de la Mairie.

Chacune de ces réunions a été organisée à la salle Olympe. Des publications ont été réalisées sur les outils digitaux, sites internet et communiqués de presse (voir les documents joints en annexes).

Etaient présent lors de ces réunions Monsieur Le Maire, l'Adjoint au maire à l'Urbanisme, l'ensemble des élus de la commission dédiée, le responsable du service Urbanisme, la Directrice générale des Services, le Directeur des Services Technique et le bureau d'études qui accompagne la commune dans la révision du document.

La réunion publique n°1 du 23 janvier 2024 sur le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Cette réunion publique a été l'occasion de présenter le diagnostic du territoire réalisé par le bureau d'étude, les grandes tendances démographiques, économiques et environnementales ainsi que les divers enjeux qui en ressortent. Les prémices des grandes orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) ont également été présentées ce qui a permis de procéder à un échange avec les participants ainsi que de commencer à envisager

la suite à donner à ces données et orientations.

La réunion publique n°2 du 15 avril 2025 sur la phase réglementaire

L'objet de la réunion a été de revenir sur l'ensemble des travaux menés lors de la révision du PLU et d'accentuer les propos sur la présentation des évolutions réglementaires du document et la traduction des orientations du PADD en outils réglementaires pour mettre en œuvre le projet.

Le nouveau plan de zonage a été présenté ainsi que les documents l'accompagnant tels que l'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) pour les trames Verte, Bleu et Noire, l'OAP Mobilité et l'OAP pour la protection du patrimoine et des formes urbaines.

Cette réunion publique a aussi été l'occasion de présenter la prise en compte des éléments majeurs retenus lors des ateliers de concertation tenus sur les secteurs du Chef-lieu et du village portuaire.

Les affiches annonçant les réunions publiques ont, à chaque fois, été diffusées une quinzaine de jour avant les réunions : via les 9 panneaux d'affichage répartis dans les quartiers, 2 panneaux « sucettes » en bord de route, des affiches aux accueils des services municipaux (CCAS, médiathèque, Cité de l'eau) ainsi que des flyers.

Les deux réunions publiques sont accessibles en vidéos :

- Réunion PADD janvier 2024 <https://youtu.be/grB1YlZa7SU?si=lqWgXbPyI42k9H6i>
- Réunion PLU avril 2025 https://youtu.be/EM9lmoWFO_w?si=YeZ2liTjA_fbURKd

En ligne sur Youtube, partagées sur le site internet et les réseaux sociaux.

Le déroulement de la concertation

La concertation de personnes publiques associées

La concertation de personnes publiques associées :

En ce qui concerne la concertation avec les personnes publiques associées (PPA), la ville a fait le choix du partenariat ; l'objectif était d'anticiper au maximum, en amont de leur consultation officielle, à travers des échanges à chaque étape de l'élaboration du projet de PLU, en les sollicitant régulièrement sur leurs sujets respectifs, notamment la Direction Départementale des Territoires de Haute-Savoie, la Chambre d'Agriculture, le SIAC ou encore la CCPEVA. Les documents ont été envoyés avant chaque réunion aux différentes personnes publiques associées à chaque étape de l'élaboration, en dehors du cadre strictement réglementaire, afin de permettre un échange constructif sur les différents éléments présentés au cours des réunions.

2 réunions des personnes publiques associées ont ainsi été organisées.

Une réunion le 23 janvier 2024

Cette première réunion avait pour objet la présentation des éléments de diagnostic, avec présentation du contexte communal global ainsi que les diverses thématiques qui ont irrigué le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme. Ainsi que des différents éléments du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU.

Une réunion le 15 avril 2025

Cette seconde réunion a permis de présenter la traduction du PADD en outils réglementaires et d'insister sur les évolutions du document (zonage, règlement écrit, OAP).

Les personnes publiques associées ont pu communiquer leurs remarques durant les réunions ou par courrier avant ou après ces dernières.

Au-delà des réunions PPA, plusieurs échanges techniques avec les partenaires ont pu être réalisés afin de partager les informations au fil de l'eau et de réajuster certains éléments du projet. Notamment à l'occasion d'une réunion le 19 décembre 2024, en présence de la DDT et du SIAC.

Pour le comité de pilotage (COPIL) "PLU" :

- Le 13 février 2023 : présentation de la procédure de révision,
- Le 12 septembre 2023 : présentation du diagnostic et travail sur le PADD à proposer,
- Le 4 octobre 2023 : journée de réflexion sur le PADD
- Le 22 novembre 2023 : présentation du PADD à débattre en conseil municipal,
- Le 6 juin 2023 : partage sur le contenu des ateliers participatifs sur le chef-lieu,
- Le 29 avril 2024 : présentation du bilan des ateliers de concertation sur le chef-lieu,
- Le 30 avril 2024 : la présentation des orientations sur les OAP thématiques,
- Le 27 mai 2024 pour travailler sur le plan de zonage, enveloppe urbaine, dents creuses,
- Le 23 septembre 2024 : partage sur le contenu des ateliers participatifs sur le village portuaire,
- Le 14 janvier 2025 : présentation du bilan des ateliers de concertation sur le village portuaire,
- Le 13 novembre 2024 : travail sur les OAP sectorielles,
- Le 7 avril 2025 : séances de travail sur les enjeux de corrections réglementaire, la finition du plan de zonage, présentation des fiches patrimoines, présentation des fiches sur la quinzaine d'OAP.

Pour le conseil municipal :

En complément des communications de comptes rendus des séances mentionnées ci avant,

- Séance du 17 octobre 2022 pour lancer la procédure de révision
- Séance du 5 mars 2024 pour la présentation et le débat du PADD

Le registre de concertation

Un registre de concertation a été mis à disposition des habitants en mairie pour recueillir leurs observations et interrogations.

Ouvert le 17 octobre 2022, ce registre de concertation a été alimenté tout au long de la procédure de révision par des documents de communication sur l'avancement de la procédure de révision, à chaque étape clé.

Il permettait de venir consulter les documents et d'y laisser un avis, un commentaire ou une question.

Le public pouvait également formuler ses observations par courrier postal à l'attention du Maire de Publier à l'adresse de la mairie et ou encore par courrier électronique.

11 observations ont été consignées dans le registre de concertation.

La présence du registre de concertation en mairie fait l'objet d'un message sur les panneaux lumineux depuis le lancement de la révision. Deux panneaux sont actifs : au chef-lieu et au niveau du centre sportif (route du Vieux Mottay).

Les permanences

Tout au long de la procédure, il a été possible de prendre rendez-vous avec le responsable du service de l'urbanisme ou l'adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, dans un souci d'échange et de compréhension.

Ce sont ainsi une quinzaine de personnes qui ont été reçues en Mairie et ont par la suite formalisé leur requête par l'intermédiaire d'un courrier adressé à Monsieur le Maire.

Le site internet de la mairie de Publier

Le site internet de la commune de Publier comporte des informations générales sur le rôle du PLU. La page consacrée à l'Urbanisme a été utilisée afin de communiquer sur la révision du PLU. Sur cette dernière, l'ensemble des documents validés ont été publiés tout au long de la procédure afin que tout à chacun puisse se renseigner sur la démarche.

Par ailleurs, trois roll-up sur le PADD ont été installés à la salle Olympe pendant les deux réunions publiques (janvier 2024 et avril 2025), ainsi que dans le nouveau hall de la mairie courant 2024.

Articles et parutions

Dans le journal municipal de Publier (LEMAN'OEIL)

Dans le numéro de mars 2023, un encart a permis d'informer la population du lancement de la concertation. Afin de communiquer sur la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, un dossier en double-page est paru dans le journal communal du mois de janvier 2024 (annexe 1), résumant les enjeux, étapes ainsi que le cadre juridique dans lequel s'inscrit tout projet de révision d'un PLU, et présentant les axes définis par le PADD. Un calendrier prévisionnel venait compléter le dossier afin de donner une vision claire des temporalités données à cette révision. L'article élaboré en commun entre le service urbanisme et le service communication permettait d'informer de manière claire les administrés des objectifs de cette révision. Le journal communal est disponible dans les divers bâtiments ouverts au public et est distribué dans des boîtes aux lettres à travers la ville. Il est également disponible de façon dématérialisée sur le site internet de la ville.

Le numéro de mars 2025 a permis de préciser le calendrier et de présenter l'avancée de la procédure.

Le numéro de mai 2025 a permis sur une double page encore de revenir sur la seconde réunion publique, de confirmer les dates d'arrêt de projet et de faire un focus sur les secteurs clés du chef-lieu et du village portuaire.

De plus, chaque réunion publique a été annoncée par des publications dans le magazine, comme rappelé précédemment.

Dans la presse

Des articles et parutions ont ponctué toute la phase de révision du PLU par voie de presse, ainsi que sur la page facebook dédiée à la commune (cf. Annexes 2) ; relatant le lancement de la révision du PLU, la tenue des réunions publiques, en plus des publications légales obligatoires :

- Diverses parutions dans le Messenger et Dauphiné, à diverses dates et dans divers numéros (cf. annexes 3 jointes).
- Des affichages pour annoncer les différentes réunions publiques,

Autres supports de communication

- Le site internet et la page Facebook de la commune,
- L'application IMAGINA (cf. annexes 2),

Synthèse des observations recueillies et conclusions

La synthèse des observations recueillies et leur prise en compte dans le projet de PLU.

Toutes les demandes consignées dans le registre, les observations formulées en réunions publiques ou lors des permanences, les lettres reçues, ont été étudiées le cas échéant tant qu'elles concernaient la procédure, qu'elles étaient conformes à l'intérêt général, qu'elles ne remettaient pas en cause les orientations du PADD et qu'elles étaient cohérentes avec la démarche de projet mise en place à l'échelle de l'ensemble de la commune.

Conclusion

La concertation s'est tenue de manière continue durant toute la phase d'élaboration du projet de PLU.

Les élus du territoire ont tenu à associer l'ensemble de la population, ainsi que les personnes publiques intéressées, notamment par l'intermédiaire de réunions publiques ou techniques régulières, par la publication d'articles, la mise en ligne de documents à destination des personnes qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas se déplacer.

Les modalités de concertation prévues par le conseil municipal ont été respectées tout au long de la procédure. Chacun de ces outils s'est avéré opérant puisqu'ils ont tous permis, chacun à leur manière, d'informer, de débattre ou de communiquer.

Globalement il en ressort une forte participation de la population aux réunions publiques. En revanche, le registre de concertation n'a pas donné lieu à beaucoup de remarques.

La mise à disposition des différents documents a permis aux habitants et extérieurs qui le souhaitaient de prendre connaissance de l'évolution et des orientations du futur document d'urbanisme de la commune et de formuler des remarques, souvent orales, sur ce dernier, voire d'alerter sur le devenir de certains terrains ayant vocation ou non à voir leur destination changer.

L'ensemble du dispositif de concertation a permis d'enrichir le projet de Plan Local d'Urbanisme désormais constitué et susceptible d'être arrêté en conseil municipal.

Une fois le projet arrêté, il sera soumis pour avis aux personnes publiques associées puis proposé aux habitants de la commune en enquête publique.

Annexes

Annexe 1 – Articles du journal municipal

Révision du PLU : exprimez-vous !

Approuvée en octobre dernier, la procédure de révision du plan local d'urbanisme (PLU) suit son cours.

La concertation avec le public est notamment ouverte. Le registre de concertation est ainsi disponible à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture. Les administrés peuvent librement exprimer leurs remarques et autres demandes en vue de la préparation du document de référence pour l'organisation spatiale de la commune.



Une visite de terrain avec élus et techniciens s'est déroulée le 13 février dans le cadre de procédure de la révision du PLU

QUI est-ce ?

Jonathan Debouy
nouveau conseiller municipal

Jonathan Debouy a été installé au conseil municipal de Publier lors de la séance du 28 novembre 2022. Pédiatre-podologue, le nouvel élu a posé ses valises au chef-lieu en 2008 où il ouvre son cabinet sous les arcades avenue de Savoie. Désireux de participer à l'amélioration de la prise en charge médicale des habitants, il fait partie des fondateurs de la maison médicale de Publier. Il arrive dans le bâtiment dès son ouverture en 2016 où il exerce jusqu'à présent.

De nature joviale, Jonathan Debouy souhaite œuvrer en tant qu'élu pour « réunir les gens ». Il succède à Marie-Jeanne Simon.

Restauration scolaire,
une assiette équilibrée entre la collectivité et les familles

Le coût réel d'un repas est **13,05 euros** réparti entre le prix du repas (3,11 euros), le personnel (5,24 euros) et les frais de fonctionnement (4,70 euros).

Ainsi, la municipalité assume la plus grande part de ce service facultatif. Une part qui devient plus importante en cette période d'inflation où tous les frais augmentent.

La priorité pour les élus reste de proposer aux enfants des écoles de Publier des repas de qualité.



Mars 2023

LEMAN'OEIL – mars 2023

Comprendre

La révision du PLU en questions

La révision du plan local d'urbanisme (PLU), travail de longue haleine, vise à donner à la commune un projet pour son développement à l'horizon 2040. La première réunion publique sur le PADD a eu lieu le lundi 22 janvier à la salle Olympe. Mais de quoi parle-t-on ?

Qu'est-ce qu'un PLU ?

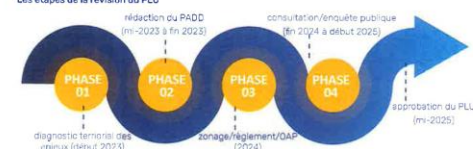
Le plan local d'urbanisme est le document essentiel de gestion des autorisations d'urbanisme. Il détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Le PLU vise à assurer les conditions d'une planification durable du territoire, prenant en compte les besoins des habitants, les ressources du territoire et conjuguant les dimensions sociales, économiques et environnementales.

Tout demandeur doit se référer au PLU pour préparer son projet de construction. Il est accessible en ligne sur le site internet ville-publier.fr.

Pourquoi réviser-t-on le PLU ?

De manière générale, un PLU est valable une dizaine d'années. Sa révision permet d'adapter le document aux dernières lois et réglementations et de porter la vision de l'urbanisme de la municipalité en place. La révision du PLU de Publier est assurée par une commission dédiée composée d'élus, de techniciens et accompagnée par le cabinet d'urbanisme VIDA. Le futur PLU sera débattu et voté au sein du conseil municipal.

Les étapes de la révision du PLU



Quelle est la place donnée aux citoyens dans le cadre de la révision du PLU ?

Les habitants sont invités à s'exprimer à plusieurs reprises dans le cadre de la concertation publique. Le registre de concertation est disponible depuis plusieurs mois à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture. Les citoyens peuvent consigner leurs remarques et leurs souhaits. À minima, deux réunions publiques sont programmées pour présenter l'avancée de la révision et débattre de vive voix avec les participants.

L'enquête publique sera le moment charnière de cette concertation avec la possibilité à tout un chacun d'émettre un avis consigné par un commissaire-enquêteur.



Une seconde réunion publique sur la révision du PLU aura lieu dans les mois à venir

Les 3 ans du PADD du futur PLU

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Présenté lors de la réunion publique du 22 janvier, il débouche sur le PADD de 3 ans.

1. Poursuivre le développement de la commune

En favorisant l'habitat permanent et en renforçant la mixité de l'habitat et la cohésion sociale.

2. Renforcer le dynamisme de la commune

En soutenant le développement des différents secteurs économiques du territoire.

3. Aménager durablement la commune

En s'appuyant sur ses qualités paysagères et environnementales.

65

En 2023, l'activité du service urbanisme a été soutenue avec 65 permis de construire et 220 déclarations préalables déposés. Ces chiffres suivent la dynamique des dernières années. Concernant les immeubles, seuls 3 ont été déposés : un permis pour un collectif de 7 logements a été signé tandis que 2 pour un total de 101 logements ont été refusés. Ce ralentissement peut s'expliquer par plusieurs facteurs : le renchérissement des chantiers en raison de la hausse du coût des matières premières, l'accès plus difficile au crédit pour les ménages ou encore un attentisme des promoteurs en raison de la révision du PLU en cours.



Dans quel contexte est révisé le PLU ?

À l'échelle nationale, l'actualité est dominée par l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) issu de la loi Climat et Résilience (juin 2021) dont l'objectif est de réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Dans le Chablais, la tendance est à la hausse de la population en raison du fort dynamisme économique du bassin de vie avec de nombreuses conséquences en termes d'urbanisme : logements, écoles, services (écoles, etc.). Le projet d'autoroute du Chablais qui, via le contournement urbain de Thonon, débouchera sur Publier, ainsi que celui d'un collège sur la commune, tous deux portés par le Département, doivent aussi être considérés dans la révision du PLU.

Qu'est-ce que le SCoT du Chablais ?

Le schéma de cohérence territoriale est voté par le Siac (syndicat intercommunal d'aménagement) du Chablais où les 62 communes du territoire ont voix au chapitre. Ce document supracommunal qui fixe les grandes lignes de l'organisation du Chablais (mobilité, environnement, tourisme, économie) pour les vingt ans à venir a été révisé en 2020. Chaque PLU doit être compatible avec le SCoT. Publier est défini comme faisant partie du cœur urbain du Chablais avec ses voisins Thonon et Evian et à ce titre doit notamment assumer le principal effort de densification et l'accueil des services les plus structurants. La commune n'est donc pas tout à fait libre de ses choix sur des sujets qui font partie des principales préoccupations des habitants.

LEMAN'OEIL – janvier 2024

S'informer

Les citoyens au rendez-vous du village portuaire

Lancée cet automne, la concertation citoyenne sur le projet de village portuaire a grandement intéressé les habitants.



590 réponses au questionnaire : les Publiérains ont adhéré à l'idée de s'exprimer sur le projet de village portuaire cet automne. Mobilité, logement, commerces, stationnement, toutes les problématiques du site au pied du port de plaisance ont été passées au crible et retravaillées en petits groupes le 18 décembre lors d'un atelier de co-construction en présence de quelques commerçants du secteur et des riverains. De leur côté, élus et techniciens se sont retrouvés sur place le 13 novembre pour un diagnostic en marchant (en photo), toujours avec l'accompagnement du cabinet d'urbanisme VE2A.

Toutes ces actions visent à mobiliser l'ensemble des acteurs concernés de près comme de loin par l'aménagement du village portuaire.

Après la démarche similaire pour le projet de requalification du chef-lieu en 2023 (400 réponses au questionnaire), la forte participation de la population conforte la municipalité dans son choix de solliciter les habitants sur des projets structurants.



La révision du PLU présentée en réunion publique en avril

La salle Olympe accueillera une réunion publique consacrée à la révision du plan local d'urbanisme le mardi 15 avril à 19h avec :

- Présentation du plan de zonage, du règlement et des OAP (orientations d'aménagement et de programmation) du futur PLU
- Restitution de la concertation citoyenne sur la requalification du chef-lieu
- Restitution de la concertation citoyenne sur le projet de village portuaire

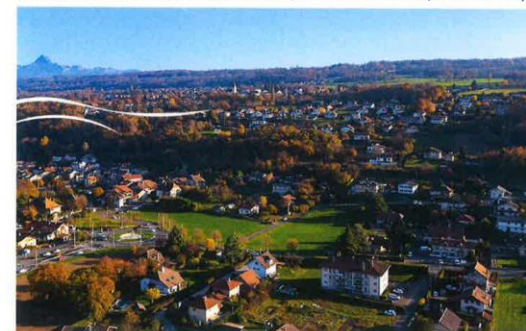
Les élus, agents techniciens en urbanisme et urbanistes du cabinet VE2A seront présents pour répondre aux questions.

12 • Janvier 2025

LEMAN'OEIL – janvier 2025

Le futur PLU désormais bien avancé

Enclenchée à l'automne 2022, la révision du plan local d'urbanisme (PLU) suit son cours. Les prochains mois vont permettre de finaliser cette importante démarche pour le développement de Publier.



« Notre objectif est de trouver le bon compromis entre la limitation de la consommation foncière, la préservation des paysages et le développement de la commune. »

(Georges Barthe, adjoint à l'urbanisme)

Le futur PLU de Publier permettra d'envisager le développement de la commune à l'horizon 2040

Après plusieurs mois de travail collectif, les éléments du futur plan local d'urbanisme (PLU) prennent forme. La commune a ainsi préparé le plan de zonage, le règlement écrit, les OAP (orientations d'aménagement et de programmation) ou encore la liste des emplacements réservés et du patrimoine architectural et naturel remarquable dans l'objectif de voter en conseil municipal l'arrêt du PLU à la fin du mois de mai.

Recentrer l'urbanisation

« C'est un travail minitieux » souligne Georges Barthe, adjoint à l'urbanisme « Nous souhaitons proposer un document moins permissif que celui de 2017, notre idée est de recentrer l'urbanisation sur les secteurs pertinents afin de préserver le caractère résidentiel et paysager de la commune » développe-t-il. Cette volonté fait face aux contraintes légales qui s'imposent à Publier qui fait partie du cœur urbain du Chablais dans le Scot (schéma de cohérence territoriale) au même titre que Thonon et Evian. La fameuse loi ZAN (zéro artificialisation nette) est aussi à prendre en considération. Afin de trouver le bon compromis, une zone Uj pour urbanisation intermédiaire a par exemple été créée pour permettre la construction de petits collectifs moins hauts et mieux intégrés dans leur environnement.

Yves Taffin, responsable du service urbanisme ajoute également : « Une partie des défauts du PLU de 2017 a déjà été corrigée lors de la dernière modification approuvée en septembre 2023 ».

Réunion publique le 15 avril

Afin de présenter l'ensemble de ce travail, la révision du PLU fera l'objet d'une réunion publique qui aura lieu le mardi 15 avril à 19h à la salle Olympe (rue des Tilleuls). « Nous allons présenter aux habitants les grands principes du plan de zonage, du règlement et quelques OAP emblématiques comme celle de la Botte, il ne s'agira pas d'entrer dans le détail » explique Georges Barthe. Le projet de requalification du chef-lieu et le résultat de la concertation sur le devenir du village portuaire seront aussi présentés.

Les prochaines étapes de la révision du PLU

L'objectif de la municipalité est de valider définitivement le nouveau plan local d'urbanisme au début de l'année 2026 :

- arrêt du PLU en mai 2025
- consultation des personnes publiques associées pendant l'été 2025
- enquête publique à l'automne 2025, les habitants pourront s'exprimer dans ce cadre, directement auprès du commissaire-enquêteur lors de ses permanences ou sur le registre dématérialisé accessible en ligne le temps de l'enquête publique

A noter que le registre de concertation est toujours disponible à l'accueil de la mairie.

Mars 2025 • 13

LEMAN'OEIL – mars 2025

S'informer

Révision du plan local d'urbanisme : la vision de la municipalité

Le projet du nouveau plan local d'urbanisme a été présenté aux Publiérains lors de la réunion publique du 15 avril. Près de 350 personnes ont assisté à ce rendez-vous.



Les habitants ont pu prendre connaissance du nouveau zonage.

Règlement, plan de zonage, DAP (orientations d'aménagement et de programmation), la réunion publique consacrée à la révision du plan local d'urbanisme a permis aux élus de présenter dans le détail leur projet pour le développement de Publier à l'horizon 2040. « Notre perspective est de garder une population municipale inférieure à 10 000 habitants, nous ne faisons pas la course à la population » a d'emblée rappelé le Maire Jacques Grandchamp.

Des espaces mieux protégés

Le cabinet d'urbanisme VE2A qui accompagne la commune dans cette procédure a ensuite expliqué les principaux changements à venir avec l'idée d'une urbanisation raisonnée et la protection des secteurs d'habitation existants (hameaux, zones pavillonnaires) afin de préserver la qualité de vie des quartiers et leur environnement.

Attentifs, les près de 350 participants ont ainsi pu découvrir le nouveau zonage ainsi que l'intégration des projets structurants sur le territoire de Publier (collège, contournement sud du chef-lieu, arrêt ferroviaire à La Botte, etc). Le temps consacré aux questions des habitants a permis d'éclaircir plusieurs

points (hauteur des constructions, stationnement automobile, logements sociaux, etc).

L'intégralité de la réunion publique est disponible en vidéo sur le site ville-publier.fr.

Enquête publique cet automne

Ce projet de PLU sera arrêté lors du conseil municipal du 26 mai. Il sera ensuite transmis aux PPA (personnes publiques associées : communes voisines, services de l'État, SIAC du Chablais, chambre d'agriculture, chambre du commerce, etc) afin de collecter leurs remarques. Les habitants pourront ensuite s'exprimer dans le cadre de l'enquête publique prévue cet automne. L'objectif de la municipalité est d'approuver le document finalisé à la fin de l'année 2025.

Comment consulter les documents ?

Les documents du futur PLU (plan de zonage, règlement, etc) seront disponibles en mairie et sur le site ville-publier.fr début juin 2025 après l'arrêt du PLU voté par le conseil municipal.

Deux secteurs amenés à se développer

Les secteurs du chef-lieu et de La Rive font l'objet de principes d'aménagement spécifiques dans le futur PLU en lien avec les souhaits des habitants exprimés lors des concertations citoyennes.



Nota bene : cette disposition est une hypothèse de travail et non un projet définitif

Au chef-lieu, l'objectif est de réaménager le plan de circulation afin de faire respirer le centre et de lui donner une nouvelle attractivité commerciale.



Nota bene : cette disposition est une hypothèse de travail et non un projet définitif

A La Rive, priorité donnée aux espaces verts autour d'une halle centrale.

Le chef-lieu

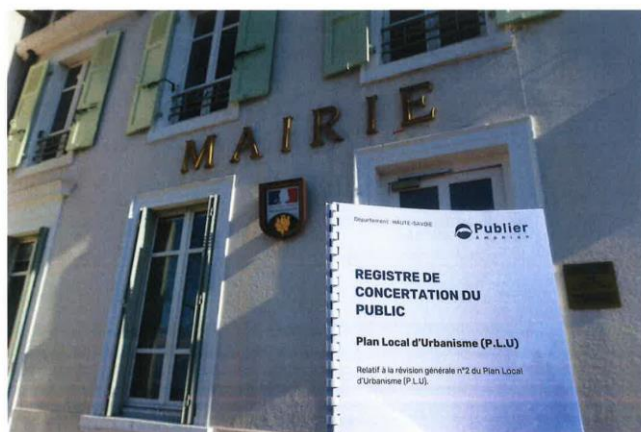
La concertation citoyenne de 2023 a surtout fait ressortir le besoin de commerces de proximité pour les habitants et d'apaisement de la circulation automobile. Des doléances déjà prises en compte par la municipalité avec le projet de supérette à la place de la salle polyvalente qui pourrait voir le jour avant la fin de l'année et avec le rachat de l'Albertine qui permet de maintenir un service de restauration au chef-lieu. Quant à la présence automobile, la révision du plan de circulation avec le projet d'un contournement à l'est permettra un gain d'espace au cœur du chef-lieu ou pourra être aménagé une grande place piétonne.

La Rive

Déjà dynamisé avec l'installation du marché, le secteur de La Rive va prendre encore plus d'importance dans le futur. Les habitants, dans leurs réponses à la concertation citoyenne, ont insisté pour conserver le caractère piéton et paysager du site. Les grands principes retenus par la municipalité sont conformes à cette forte demande avec un grand espace vert à aménager autour d'une halle centrale qui pourra accueillir le marché et des animations ainsi que la réalisation de cheminements dédiés aux mobilités douces. Afin de répondre aux contraintes de densification imposées par le Scot du Chablais (schéma de cohérence territoriale), des logements sont aussi prévus avec notamment le projet d'une résidence senior. Les stationnements seront déplacés sur le parking qui sera aménagé en 2026 (voir page 12).

Publier
Amphion

☎ 04 50 70 82 14 ✉ Nous contacter

[Voir toutes les actualités →](#)

📍 1 Place du 8 Mai 1945 - 74500 Publier

Autres établissements municipaux →

Copyright © 2024 Ville de Publier | Mentions légales | Plan du site

Semé avec 🌱 par Cocliko agence web & marketing



04 50 70 82 14 Nous contacter

Publier
Amphion

350 personnes pour assister à la présentation du PLU

Réunion publique sur la révision d...

Voir toutes les actualités →

La seconde réunion publique consacrée à la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de Publier a permis à la municipalité de présenter sa vision pour le développement de la commune à l'horizon 2040.

Après plus de 2 ans de travail, les élus de Publier sont arrivés à une vision claire et précise du développement de la commune pour les 15 prochaines années en conformité avec les documents réglementaires et notamment le SCoT du Chablais qui intègre Publier à l'armature urbaine du territoire. Une première réunion publique, en janvier 2024, a permis d'annoncer les premières orientations. La seconde séance du 15 avril 2025 a été l'occasion de présenter la

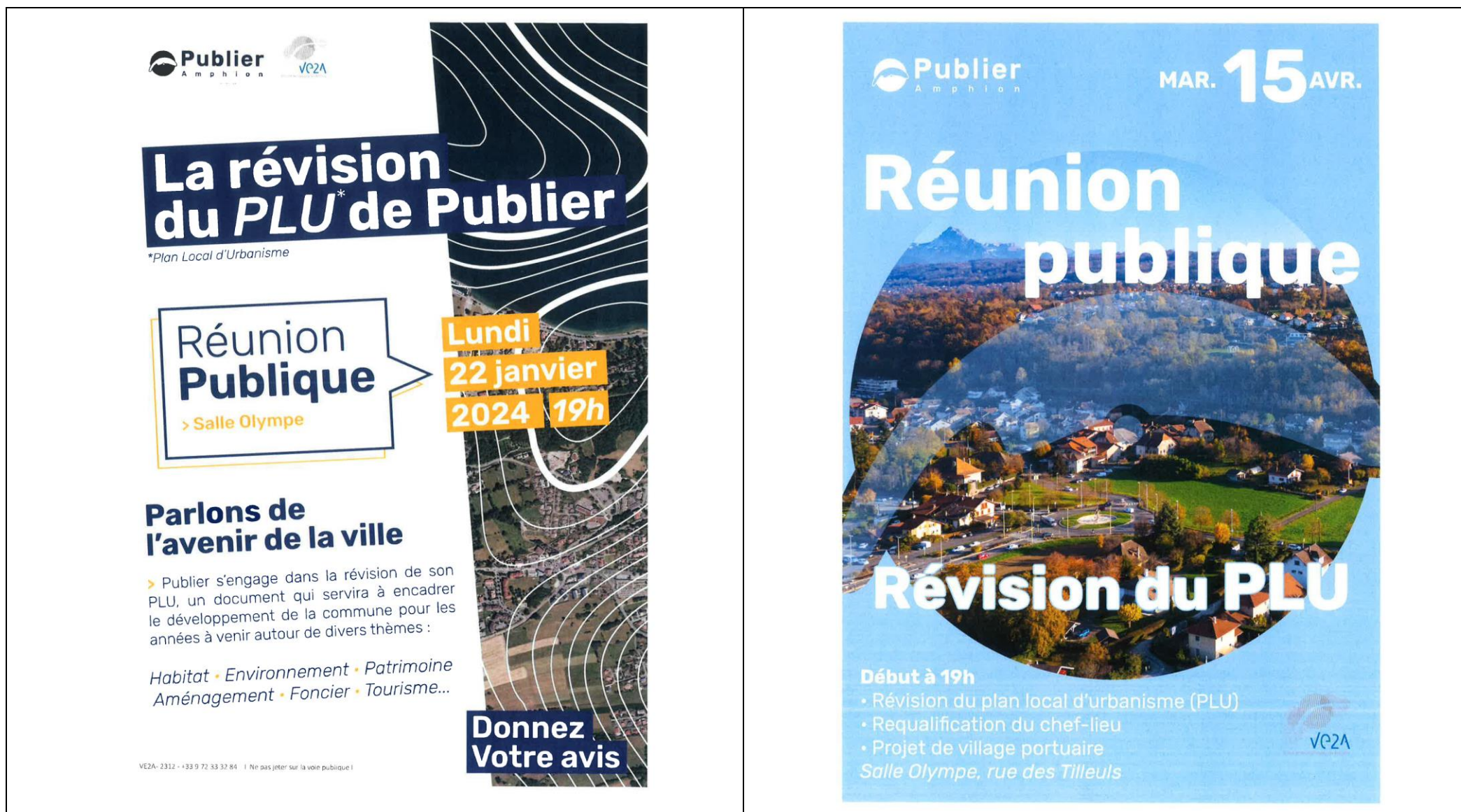
traduction de ces axes dans le plan de zonage, le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

Le cabinet d'urbanisme VE2A a ainsi détaillé les différents éléments du zonage du futur document d'urbanisme. Le secteur Ui « zone intermédiaire » a notamment été défini comme une zone de transition, sous forme de petits collectifs pour concilier densification et préservation du cadre de vie. A noter aussi la création d'un secteur Uh « à vocation d'habitat à caractère patrimonial » pour protéger les hameaux historiques. Le secteur UC correspond lui aux centres du chef-lieu de Publier et de la plaine d'Amphion où auront lieu l'essentiel des efforts de densification, le renforcement du dynamisme commercial et la limitation de la place la voiture. Quant au secteur UP « à vocation d'habitat pavillonnaire », il vise à préserver le caractère du tissu bâti et des jardins existants tout en ouvrant à de nouvelles constructions en harmonie avec leur environnement et sans rupture de gabarits.

La réunion s'est ensuite concentrée sur les OAP (thématiques et sectorielles), en particulier sur les deux qui ont fait l'objet d'une concertation citoyenne : le chef-lieu (mars 2023) et le village portuaire (novembre 2024). La restitution de ces démarches participatives a été accompagnée par la présentation des principes d'aménagements retenus par les élus. Par exemple la création de nouveaux commerces au chef-lieu ou encore une coulée verte et une halle marchande au village portuaire.

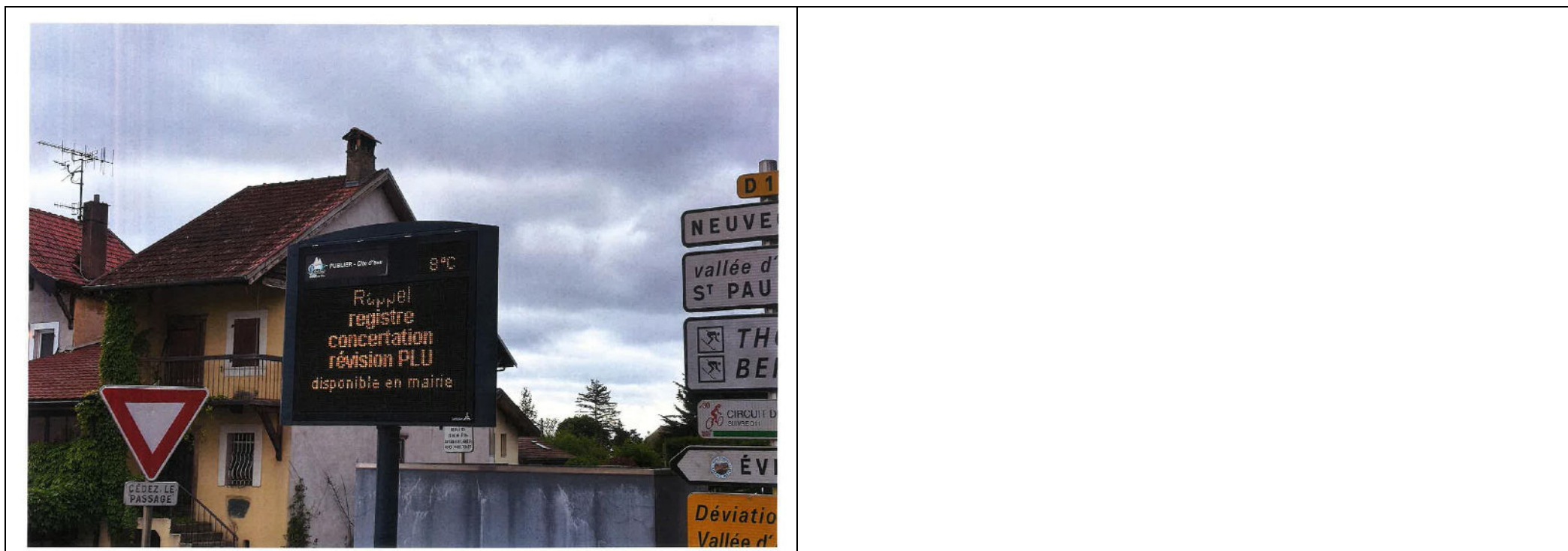
A l'issue de ces présentations, élus et techniciens ont pris le temps de répondre aux questions des participants.

Le PLU sera arrêté lors du conseil municipal du 26 mai. Les Publiérains seront de nouveaux amenés à s'exprimer lors de l'enquête publique cet automne. L'approbation du document finalisé est prévue pour la fin de l'année.





Publier > Notifications Liste des ca... Réunion publ... notification tification (200 caractères maximum) Réunion publique PLU / présentation du PADD : rendez-vous lundi 22 janvier à 19h à la s Grands événements / Réunion publique PLU 18 January 2024 à 18 h 00 18 January 2024 à 20 h 00 STANDARD déclenchement ACTIVE L'utilisateur est présent dans le lieu ACTIVE L'utilisateur a consulté la page du lieu ACTIVE L'utilisateur est abonné au lieu	Publier > Notifications Liste des ca... Réunion publ... notification tification (200 caractères maximum) Réunion publique PLU mardi 15 avril 19h à la salle Olympe (rue des Tilleuls) Agenda 11 April 2025 à 19 h 00 11 April 2025 à 21 h 00 STANDARD déclenchement ACTIVE L'utilisateur est présent dans le lieu ACTIVE L'utilisateur a consulté la page du lieu ACTIVE L'utilisateur est abonné au lieu
---	--



Annexe 3 – Articles de presse

Les grandes énigmes

Publier

Le plan local d’urbanisme au cœur des discussions

Le PLU sera prochainement révisé : l'occasion pour la commune de rappeler l'importance de ce document d'urbanisme stratégique.

Pascal BONNARDOT – 20 oct. 2022 à 16:10 | mis à jour le 20 oct. 2022 à 16:10 – Temps de lecture : 3 min



Parmi les périmètres d'études concernant la révision du PLU, figure la rue du Pré de Vigny. Photo Le DL /P.B.

Huit délibérations ont constitué l'essentiel de l'ordre du jour du dernier conseil

Dauphiné Libéré– octobre 2022

Dauphiné Libéré 19 janvier 2024

Publier

« Nous sommes passés du statut de village à une ville qui s'étend »

A l'occasion de la nouvelle année, le maire de Publier Jacques Grandchamp dévoile les grands chantiers prioritaires sur la commune pour les années à venir.

Quelle est la première étape pour l'année qui débute ?

« Dans le cadre de la révision de son plan local d'urbanisme (PLU), la commune organise une réunion publique le lundi 22 janvier à 19 heures à la salle Olympe. Seront notamment présentés le diagnostic et le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) avec les orientations politiques à l'horizon 2040. C'est la définition concrète de ce que la commune va devenir. Cela démontre qu'on ne gère pas une commune sur une mandature mais à un horizon plus lointain. Nous sommes passés du statut de village à une ville qui s'étend. Cette révision du PLU, c'est un travail de longue haleine qui va nous amener jusqu'à fin 2025. Mais le maire aujourd'hui n'a plus véritablement la main, le PLU est un ensemble de plans qui se superposent, un vrai mille-feuille. Il s'agit aussi d'une affaire qui demande de l'expertise, de la technique et c'est pour cette raison que nous sommes accompagnés d'un cabinet spécialisé. »

D'ici 2040, qu'est-ce qui est stratégique pour vous ?

« C'est la mobilité d'abord, car c'est une catastrophe. Il faut revenir à un minimum de rigueur pour construire la commune, la développer en tenant compte des réalités. Mais on ne peut pas aller trop vite tout de suite, car il existe beaucoup de contraintes. Sur



Le maire Jacques Grandchamp conçoit l'avenir de sa commune sur le long terme. Photo Le DL/P.B.

ces dossiers d'envergure, nous comptons sur le soutien des services de l'État mais aussi de la Région et du Département. »

Le deuxième chantier qui débouche même sur la mandature suivante, c'est l'école Saint-Exupéry ?

« Tout à fait, la livraison est prévue pour la rentrée 2026, il s'agit d'un important investissement de 12 millions d'euros qui succède lui-même au chantier de l'école Simone-Veil qui a été conduit par nos prédécesseurs. Il y a aussi le projet du collège porté par le Département. L'établissement pourrait être une réalité à la rentrée scolaire de 2028. En parallèle, nous travaillons sur la requalification du chef-lieu. La population a été consultée à ce sujet et plus de 400 habitants se sont exprimés. Tout se met en place petit à petit, notre réflexion porte sur une nouvelle organisation de la circulation. Quant à la salle polyvalente, elle fait l'objet d'un appel à projet en vue d'ouvrir un nouveau commerce de proximité. Elle avait évidemment du sens quand elle a été réalisée mais aujourd'hui elle est obsolète. Nous avons donc décidé de construire une nouvelle salle des fêtes, qui complète le projet de requalification du chef-lieu. Notre souhait est de lancer les travaux cet automne : la salle sera composée de deux espaces, l'un avec une jauge de 400 places assises, l'autre de 100 places. »

Propos recueillis par Pascal Bonnardot

Une consultation publique pour la requalification du secteur du village portuaire

Le maire le rappelle : une consultation publique pour la requalification du secteur du village portuaire aura lieu d'ici la fin de l'année. « Celle-ci sera conduite selon la même procédure utilisée pour le chef-lieu d'ici la fin de l'année. Les Publiérains pourront se prononcer sur leurs besoins, au niveau de la vie commerciale, pour les

personnes âgées, sur la nécessité d'une maison de santé et d'une résidence senior mais également sur ce qu'il faut pour l'enfance, une crèche par exemple. C'est essentiel que les Publiérains participent et s'approprient cette démarche », insiste Jacques Grandchamp.

Enfin, concernant les deux entrées de ville, l'édile ajoute : « J'espère enfin une avancée significative sur les procédures en cours pour commencer à traiter nos deux entrées de commune le long de la RD 1005 et en premier lieu à hauteur de l'hôtel Beau Séjour. Un nouvel établissement hôtelier serait le bienvenu car la commune manque de lits. »

■ P.B.

Dauphiné Libéré– janvier 2024

Dauphiné Libéré 26 janvier 2024

Publier

« Le Plan local d'urbanisme, un projet de longue haleine jusqu'à fin 2025 »

Publier a tenu une réunion publique pour aborder la révision du Plan local d'urbanisme. Cette étude comporte un Projet d'aménagement et de développement durables. Explications.

Dans le cadre de la révision de son Plan local d'urbanisme (PLU), engagée depuis février 2023, la commune de Publier a organisé une réunion publique lundi 22 janvier. On y a appris que cette révision comporte également un Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), véritable clé de voûte du PLU, qui exprime le projet politique de la municipalité à l'horizon 2040.

C'est la définition concrète de ce que la commune veut devenir. Le PLU, c'est un projet de longue haleine qui va nous amener jusqu'à fin 2025. Il faut le rendre compatible avec le Scot (lire en repères) et sa charte d'application. Le maire n'a plus la mainmise sur l'outil. C'est un ensemble de plans qui se superposent, un vrai mille-feuille. Tant que le PADD n'a pas été réalisé et qu'il n'y a pas eu une information publique, on ne peut pas poursuivre. C'est aussi une affaire qui demande de l'expertise, de la technique. On est accompagné par le cabinet spécialisé Villes et Architectures en atelier (V2b), indique le maire, Jacques Grandchamp. « Dans le Chablais, la tendance est à la hausse de la population en raison du fort dynamisme économique du bassin de

vie, avec de nombreuses conséquences en termes d'urbanisme : logements, voiries, services, écoles, etc. Le projet d'autoroute du Chablais qui, via le contournement urbain de Thonon-les-Bains, débouchera sur Publier, ainsi que celui d'un collège. Et, tous deux portés par le Département, doit comme le reste être considéré dans la révision du PLU », précise-t-il encore.

Le tout s'inscrivant dans le contexte de Zéro artificialisation nette (Zan) issu de la loi Climat et résilience, dont l'objet est de réduire la consommation des sols à l'horizon 2050 (objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix ans).

Repères ► Pour bien comprendre

► **Les étapes du PLU** : Diagnostic territorial des enjeux début 2023, réduction du PADD de mai à fin 2023, zonage/règlement d'urbanisme (OAP/Orientation d'aménagement et de programmation) en 2024, consultation/enquête publique fin 2024 à début 2025, puis approbation du PLU fin 2025.

► **Les orientations du PADD de Publier** : ► Poursuivre le développement de Publier en favorisant l'habitat permanent et en renforçant la mixité de l'habitat, ainsi que la cohésion sociale (tendre vers 10 000 habitants sans les dépasser).

► Renforcer son dynamisme en soutenant le développement des différents secteurs économiques du territoire (industrie, artisanat, commerce avec une offre touristique structurée).

► L'aménager durablement en s'appuyant



La repatriation du chef-lieu est partie intégrante de la révision du PLU. Archives photo Le DA/PR.

► Pascal Bonnaud

sur ses qualités paysagères et environnementales (avec des pôles prioritaires comme le chef-lieu et Amphion).

► **Le Scot, un document supracommunal** : Le Scot est voté par le Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais (Siac), où les 62 communes du territoire ont le droit de donner leurs avis. Ce document supracommunal, qui fixe les grandes lignes d'orientation du Chablais (mobilité, environnement, tourisme, économie pour les 20 ans à venir, a été révisé en 2020. Chaque PLU doit être compatible avec lui.

► Publier est défini comme faisant partie du cœur urbain du Chablais, avec ses vallées Thonon-les-Bains et Evian-les-Bains, et à ce titre, la commune doit notamment assumer le principal effort de densification et l'accessibilité des services les plus structurants.

Publier

Des fouilles archéologiques préventives sur le chantier de la RD 1005

Commencé fin 2022, le projet de sécurisation de la RD 1005 et de création d'un quai à La Rive a vu son calendrier modifié par la découverte de vestiges mégalithiques en février et mars 2023. Cet aléa a été traité avec la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) dans le respect des procédures du code du patrimoine.

Les travaux ont repris sur les zones non concernées.

Afin que le chantier puisse aller à son terme, des fouilles archéologiques préventives débutent. Conformément aux recommandations du service régional de l'archéologie et étant donné que l'emprise de la découverte des ossements, datés du Haut Moyen Âge, concerne à la fois le projet de la commune de Publier et celui du bailleur social Haute-Savoie Habitat (qui a en charge la rénovation

des logements de La Rive), un groupement de commandes pour une mission de fouilles archéologiques préventives a été signé par les deux parties. Cette mission est assurée par l'Institut national de la recherche archéologique préventive (Inrap) pendant le premier trimestre 2024 (si aucune tranche conditionnelle n'est engagée).

Ensuite, les derniers aménagements du projet de La

Rive pourront être réalisés : installation d'un point d'appui volontaire de déchets, avec colonnes enterrées, pose de mobiliers urbains (garde-corps, potelets, barrières, bornes, potelets de tri), sécurisation des traversées piétonnes par potelets lumineux, aménagements paysagers et plantations, et finalisation de l'éclairage public. ► P.B.

LE MESSENGER du 25/01/2024

Nouvelles constructions, circulation automobile accrue, les habitants partagent leurs craintes

En pleine révision de son plan local d'urbanisme, la Mairie de Publier a échangé avec les habitants sur l'avenir de la commune. L'urbanisation de la Ville pour accueillir les nouveaux habitants et les problèmes de mobilité ont été au cœur des discussions.

(/node/6800364c1649f)



Par Juliette Barot
Journaliste

Publié: 25 Janvier 2024 à 00h00

Temps de lecture: 3 min

Partage :



LE DAUPHINÉ du 18/01/2025

Les grandes énigmes

Haute-Savoie

Jacques Grandchamp, maire de Publier : « La supérette, toujours d'actualité »

Après avoir annoncé le mardi 7 janvier dernier se représenter une seconde fois aux élections municipales, Jacques Grandchamp, maire de Publier, évoque ses perspectives et ambitions pour 2025. Rencontre.

Propos recueillis par Pascal Bonnardot - 18/01/2025 à 18h59 | mis à jour le 18/01/2025 à 19h01 - 10 minutes de lecture



Jacques Grandchamp, maire de Publier, à son bureau, fait le point sur les différents projets portés par la municipalité. Photo : Le Dauphiné

Dauphiné libéré - janvier 2025

Où en est la construction de la nouvelle salle des fêtes, jouxtant le groupe scolaire Simone-Veil ?

« Le chantier a été lancé à la fin de l'année 2024. Le terrassement est réalisé. Pour les fondations spéciales, le gros œuvre, c'est en cours. On espère la livraison pour la fin de l'année. »

La livraison du groupe scolaire à la rentrée 2026 Et pour l'extension et la rénovation du groupe scolaire Saint-Exupéry, le projet phare de la mandature de 12 millions d'euros ?

« La phase 1 a été livrée à l'été 2024, avec le nouveau bâtiment des élémentaires. La phase 2 est en cours avec la construction du nouveau restaurant scolaire et la création de salles de classe supplémentaires à l'étage. Il restera ensuite la phase 3 avec comme objectif une livraison finale pour la rentrée de septembre 2026. »

Peut-on faire un point sur la révision du plan local d'urbanisme ?

« La révision a été lancée en octobre 2022, le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a été établi en mars 2024, autour de trois axes : poursuivre le développement de la commune, renforcer son dynamisme et aménager durablement la cité. Nous en sommes à l'élaboration du plan de zonage, du règlement et des orientations d'aménagement programmées (OAP). La présentation de ces avancées fera l'objet d'une réunion publique. »

Est-il toujours question de la construction d'une seconde maison médicale sur la plaine d'Amphion ?

« Le bâtiment dit la maison Blanc, propriété de la commune, a été cédé à la société SantéAlp, promoteur spécialisé dans la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Il sera démoli. Le permis de construire a été signé le 7 janvier. Il y aura un parking propre à cette structure. »

Du nouveau pour la supérette du chef-lieu à la place de l'ancienne salle polyvalente ?

« Dans le cadre du projet de requalification du chef-lieu et dans l'objectif de dynamiser le tissu commercial conformément au souhait des habitants, le projet de créer une supérette est d'actualité. Remé en novembre 2022, pour des raisons de sécurité, devenu obsolète et énergivore, ce bâtiment nécessite des travaux d'aménagement préparatoires aux frais de la commune. Des études sont en cours. L'appel à projet viendra ensuite. »

Quid des différents travaux de voirie ?

« Nous allons créer une voie d'accès sécurisée au groupe scolaire Saint-Exupéry, intégrant les modes doux et un parking végétalisé d'environ 140 places. La reprise du rond-point du chef-lieu est imminente. À la suite d'une réunion de quartier, la sécurisation des cheminements piétonniers rue de Rouly et du carrefour avec l'avenue de Savoie est en bonne voie. Tout comme la livraison de la piste cyclable la Via Publia, qui remonte rue du Belvédère, entre la plaine d'Amphion et le chef-lieu.

À lire aussi : Publier, une commune en pleine mutation. 18/01/2025 à 18h59 | mis à jour le 18/01/2025 à 19h01 - 10 minutes de lecture

Dauphiné libéré - janvier 2025

LE DAUPHINÉ du 12/04/2025

Publier

Les grandes lignes du futur plan local d’urbanisme dévoilées aux habitants

Document majeur pour une commune, le PLU a fait l’objet d’une présentation publique. Son approbation définitive est prévue en fin d’année.

Pascal Bonnardot - 17 avr. 2025 à 12:17 1 min à jour le 17 avr. 2025 à 13:44 - Temps de lecture: 3 min



Plus et techniciens ont dévoilé les grandes lignes du plan local d’urbanisme à la salle Olympe. Photo La Dauphiné Libéré.

Le Dauphiné libéré - Avril 2025

Dans le cadre de la révision de son PLU (plan local d’urbanisme) engagée depuis début février 2023, la commune a organisé une seconde réunion publique mardi 15 avril. « Le PLU, c’est un projet de longue haleine qui aboutira fin 2025. C’est un engagement pour au moins 10 ans, un vrai parcours (du combattant) administratif », a indiqué le maire Jacques Grandchamp. « Je vous présentais ici l’an passé le plan d’aménagement et de développement durable (PADD), avec comme fil conducteur la perspective d’une population municipale n’excédant pas 10 000 habitants à l’horizon 2040. On veut être maître de notre développement, en n’oubliant pas que l’on est à la convergence d’Évian et de Thonon et on doit tenir compte dans le cadre du projet de notre futur PLU des perspectives de développement de ces deux pôles que sont le chef-lieu et le village portuaire. »

Suite à des rencontres et des échanges avec la population, « un vrai dialogue s’est noué », s’est félicité le maire. « Nous avons pris des décisions au mieux pour les habitants. Je me félicite de l’implication citoyenne qui fait plaisir. Mais c’est aussi une affaire qui demande de l’expertise, de la technique. On est accompagné depuis le début par le cabinet spécialisé V2a. »

Respecter les différents types de zonage

Justement, la représentante du cabinet V2a, a rappelé ce soir-là l’importance du PADD pour la commune, évoqué en 2024, qui s’articule autour de trois axes : « Poursuivre son développement en favorisant l’habitat permanent et en renforçant la mixité de l’habitat, ainsi que la cohésion sociale, ; renforcer son dynamisme en soutenant le développement des différents secteurs économiques du territoire (industrie, artisanat, commerce avec une offre touristique structurée) et l’aménager durablement en s’appuyant sur ces qualités paysagères et environnementales. »

Et de lister les différents types de zonage retenus dans le futur document d’urbanisme : la zone U1 intermédiaire de transition sous forme de petits collectifs pour concilier densification et préservation du cadre de vie ; la zone Ua à vocation d’habitat à caractère patrimonial pour protéger les hameaux historiques au nombre de 15 ; la zone Uic qui correspond au centre du chef-lieu et à la Plaine d’Amphion où l’essentiel des efforts de densification seront faits avec un renforcement du dynamisme commercial et la limitation de la place de la voiture ; et enfin la zone Up à vocation d’habitat pavillonnaire pour préserver le caractère du tissu bâti et des

Le Dauphiné Libéré - Avril 2025

jardins existant, tout en ouvrant à de nouvelles constructions en harmonie avec leur environnement et sans rupture de gabarits.

Les prochaines étapes de la procédure seront les suivantes : fin avril, finalisation du dossier ; mai, présentation aux PPA (personnes publiques associées) ; 26 mai, arrêt en conseil municipal du PLU et envoi des documents aux PPA puis de juin à novembre, consultation des partenaires (3 mois) plus enquête publique (1 mois) plus rapport du commissaire enquêteur (1 mois). Enfin, l'approbation définitive est prévue pour la fin de l'année 2025.

Conseil municipal Société



Publier • Le projet de PLU présenté en réunion publique le mardi 15 avril

La salle Olympe accueillera le mardi 15 avril, à 19 heures, les habitants de la commune pour la seconde réunion publique organisée dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU). La précédente avait eu lieu en janvier 2024. Ce rendez-vous sera l'occasion pour les élus et techniciens en urbanisme de présenter le travail réalisé : les grands principes du plan de zonage et du règlement ainsi que plusieurs OAP (orientations d'aménagement et programmation emblématiques). L'objectif de la municipalité est de voter ce document essentiel pour le développement de Publier au début de l'année 2026. La seconde partie de la réunion sera consacrée aux deux concertations citoyennes lancées en 2023 et 2024 : présentation de la requalification du chef-lieu, le projet (plus de 400 réponses au questionnaire l'atelier de co-construction) et restitution de la concertation sur le devenir du village portuaire (près de 600 collectées en novembre dernier).

Publier • Thé dansant lundi 14 avril à la salle des Châtaigniers

Proposé par le centre communal d'action social (CCAS), le thé dansant du 14 avril, de 14 à 18 heures, à la salle des Châtaigniers sera animé par l'orchestre Bel Epok. Ouvert à tous à partir de 60 ans. Entrée : 10 euros (5 euros pour les résidents de Publier). Places limitées, inscriptions au 04.50.26.97.48 ou à ccas@ville-publier.fr

Grand Genève

La nuit est belle ! c'est ce week-end

Une quasi-nuit d'été avant un changement de temps d'été... Ce vendredi 11 avril, pour le rétro de La nuit est belle !, l'opération de sensibilisation à l'importance d'un ciel noir, les habitants pourront bénéficier de conditions idéales pour profiter des 90 minutes d'obscurité principale du Grand Genève, mais aussi dans certaines communes qui ont rejoint le mouvement initié voilà six ans.

Toutes nocturnes à la découverte de la faune, observations astronomiques du ciel seront de la partie. Cette année, le thème étant "La nuit, univers de culture", on trouvera aussi des animations artistiques, comme le concert de plein air donné par le chœur des Nations unies à Dinouze-les-Bains, qui reprendra un répertoire forcément nocturne.

Et puis, bien sûr, l'activité principale, c'est de contempler un beau ciel noir. Cette année, 170 communes sur les 309 qui composent le Grand Genève transfrontalier participeront à l'action en renonçant à leur éclairage, même s'il y a un petit



Genève restera un peu plus éclairée que d'habitude cette fois... Photo Le DL / Greg Yetchenia

bémol. En raison d'un contexte juridique, le canton de Genève ne pourra procéder à l'extinction intégrale comme avant. Un grand nombre de habitants publics s'abstiendront malgré tout. Reste que l'opération porte ses fruits. Depuis le début de l'action, 85 % des communes francophones du Grand Genève ont choisi l'extinction quotidienne partielle ou totale en cœur de nuit toute l'année, sans que cela nuise à la sécurité des habitants...

• S.C. | Explications et programme : www.lanuitestbelle.org

Dauphiné Libéré 18 avril 2025

Publier

Les grandes lignes du futur plan local d'urbanisme dévoilées aux habitants

Document majeur pour une commune, le PLU a fait l'objet d'une présentation publique. Son approbation définitive est prévue en fin d'année.

Dans le cadre de la révision de son PLU (plan local d'urbanisme) engagée depuis début février 2023, la commune a organisé une seconde réunion publique mardi 15 avril. « Le PLU, c'est un projet de longue haleine qui aboutira fin 2025. C'est un engagement pour au moins 10 ans, un vrai parcours (du combattant) administratif », a indiqué le maire Jacques Grandchamp. « Je vous présente ici l'ai passé le plan d'aménagement et de développement durable (PADD), avec comme fil conducteur la perspective d'une population municipale n'excédant pas 10 000 habitants à l'horizon 2040. On veut être maître de notre développement, en n'oubliant pas que l'on est à la convergence d'Évian et de Thonon et on doit tenir compte dans le cadre du projet de notre futur PLU des perspectives de développement de ces deux pôles que sont le chef-lieu et le village portuaire. »

Suite à des rencontres et des



Élus et techniciens ont dévoilé les grandes lignes du plan local d'urbanisme à la salle Olympe. Photo Le DL/PLB

échanges avec la population, « un vrai dialogue s'est noué », s'est félicité le maire. « Nous avons pris des décisions au mieux pour les habitants. Je me félicite de l'implication citoyenne qui fait plaisir. Mais c'est aussi une affaire qui demande de l'expertise, de la technique. On est accompagné depuis le début par le cabinet spécialisé Y2a. »

Respecter les différents types de zonage

Justement, la représentante du cabinet Y2a, a rappelé ce soir-là l'importance du PADD pour la commune, évoqué en 2023, qui s'articule autour de

trois axes : « Poursuivre son développement en favorisant l'habitat permanent et en renforçant la mixité de l'habitat, ainsi que la cohésion sociale ; renforcer son dynamisme en soutenant le développement des différents secteurs économiques du territoire (industrie, artisanat, commerce avec une offre touristique structurée) et l'aménager durablement en s'appuyant sur ces qualités paysagères et environnementales. »

Et de lister les différents types de zonage retenus dans le futur document d'urbanisme : la zone U intermédiaire de transition sous forme de

petits collectifs pour concilier densification et préservation du cadre de vie ; la zone Ua à vocation d'habitat à caractère patrimonial pour protéger les hameaux historiques au nombre de 15 ; la zone Ue qui correspond au centre du chef-lieu et à la Plaine d'Amphion où l'essentiel des efforts de densification seront faits avec un renforcement du dynamisme commercial et la limitation de la place de la voiture ; et enfin la zone Up à vocation d'habitat pavillonnaire pour préserver le caractère du tissu bâti et des jardins existant, tout en ouvrant à de nouvelles constructions en harmonie avec leur environnement et sans rupture de galeries.

Les prochaines étapes de la procédure seront les suivantes : fin avril, finalisation du dossier ; mai, présentation aux PPA (personnes publiques associées) ; 26 mai, arrêt en conseil municipal du PLU et envoi des documents aux PPA puis de juin à novembre, consultation des partenaires (3 mois) plus enquête publique (1 mois) plus rapport du commissaire enquêteur (1 mois). Enfin, l'approbation définitive est prévue pour la fin de l'année 2025.

■ Pascal Bonnardier

Le Messager du 19/04/2025

Publier : les grands principes du nouveau plan local d'urbanisme

Jacques Grandchamp et son équipe s'étaient engagés à travailler le nouveau plan local d'urbanisme à Publier, en prenant compte des avis des habitants. Ce mardi 15 avril, une restitution a été faite. De nouveaux aménagements devraient voir le jour au niveau du chef-lieu et du village portuaire.

(/649333908/article/2025-04-17/publier-les-grands-principes-du-nouveau-plan-local-d-urbanisme)



La rencontre a réuni environ 300 personnes pour mieux comprendre ce que contient le prochain PLU.



Par Estelle Lévêque (/614732/dpi-authors/estelle-leveque)
Journaliste
Publié: 17 Avril 2025 à 20h00

Temps de lecture: 3 min

Partage :



Le Dauphin libéré - Avril 2025

Le Messager – Avril 2025

Environ 300 habitants de Publier ont participé à la réunion publique du mardi 15 avril. Initiée par la municipalité, cette rencontre avait pour objectif d'informer la population sur le nouveau plan local d'urbanisme (PLU) et de mieux comprendre comment il fonctionne et quels vont être les impacts et projets de ce document. Les habitants pourront consulter le PLU durant l'enquête publique, à l'automne certainement, en mairie.

1 – Un document intégré dans un ensemble

Le maire de Publier, Jacques Grandchamp, a d'abord tenu à rappeler l'importance du Plan local d'urbanisme qui s'inscrit dans un ensemble de schémas et de plans qui incombent aux différentes collectivités. En effet, il est important pour les services municipaux de respecter un certain nombre de règles afin de développer les projets. Si de nombreux acronymes sont utilisés pour ces documents, il convient d'en retenir deux : le Plan d'aménagement et de développement durable et le Schéma de cohérence territoriale. Ces derniers ont permis la mise en exergue de trois axes de travail pour l'élaboration du PLU de Publier : Où puis-je construire ? Comment prendre en compte l'environnement ? Et comment se raccorder aux réseaux ?

A lire aussi : Publier : selon le maire, le nouveau collège pourra ouvrir ses portes à la rentrée 2031 (<https://www.lemessager.fr/649330256/article/2025-02-06/publier-selon-le-maire-le-nouveau-college-pourra-ouvrir-ses-portes-la-rentree>)

2 – Certains zonages évoluent

Quand le PLU sera consultable par la population, il s'agira de comprendre le zonage réparti sur le plan de la commune. En effet, chaque zone est identifiée et destinée à une vocation en particulier. Par exemple, les deux secteurs spécifiques du chef-lieu d'Amphion sont en zone UC, car il s'agit de poursuivre la densification de l'habitat (dans des proportions raisonnables), l'implantation de commerces et limiter l'usage de la voiture. Des zones sont identifiées afin de permettre la conservation du patrimoine (bâti ou naturel). Tandis que d'autres sont identifiées pour permettre l'implantation d'équipements publics, tel que le collège. Enfin, des zones sont réservées à un usage agricole ou à la préservation de l'environnement, elles resteront donc vierges de toute construction.

3 – Des projets qui s'affinent au chef-lieu et au village portuaire

Si des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques ont été décidées par la municipalité, afin de respecter certains cadres réglementaires, notamment en matière de mobilité ou encore du respect de l'environnement. Deux OAP sectorielles ont été développées autour du chef-lieu et autour du village portuaire. Afin de répondre au mieux aux besoins et envies des habitants, des réunions de travail ont été organisées. Il en ressort plusieurs idées qui vont sûrement se voir réaliser dans les prochaines années.

A lire aussi : Publier : les projets à suivre en 2025 (<https://www.lemessager.fr/649328824/article/2025-01-08/publier-les-projets-suivre-en-2025>)

Au niveau du chef-lieu, les Publiérains ont expressément demandé plus de commerces et un certain apaisement de la circulation, afin de pouvoir circuler à pied ou à vélo de manière plus sereine. Ainsi, un projet de contournement du centre-ville est envisagé, un par le sud et par l'est. Concernant l'habitat, il s'agira de construire des logements de type intermédiaire.

Enfin, pour ce qui est d'Amphion et du village portuaire, le projet avait déjà été bien avancé par la municipalité. La maison de santé est sur d'excellents rails, l'accès à l'école Saint-Exupéry semble se sécuriser petit à petit. Mais il est indispensable de conserver le cadre de vie, notamment en créant des espaces de convivialité ou des aires de jeux pour les enfants. Pour ce qui est des logements, ils n'excéderont pas 16 mètres de haut et seront étudiés afin de respecter un certain nombre de règles en vigueur. Et le conseil municipal de confirmer la création d'une halle gourmande, notamment pour accueillir le marché hebdomadaire.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :
[Publier \(Haute-Savoie\) / 632398 / locations / publier-haute-savoie](#)

Le Messager 24 avril 2025

Les grands principes du nouveau plan local d'urbanisme

Jacques Grandchamp s'était engagé à travailler le nouveau plan local d'urbanisme à Publier, en prenant compte des avis des habitants. Ce mardi 15 avril, une restitution a été faite. De nouveaux aménagements devaient voir le jour au niveau du chef-lieu et du village portuaire.

PUBLIER

Environ 300 habitants de Publier ont participé à la réunion publique du mardi 15 avril, initiée par la municipalité, cette dernière avait pour objectif d'associer la population sur le nouveau plan local d'urbanisme (PLU). L'objectif est de mieux connaître comment il fonctionne et quels sont ses impacts et de proposer ce document à ces habitants pour leur permettre de participer au PLU durant l'enquête publique. L'autonomie est un enjeu, un enjeu.

1. Un document intégré dans un ensemble

Le maire de Publier, Jacques Grandchamp, a d'abord tenu à rappeler l'importance du Plan local d'urbanisme qui s'inscrit dans un ensemble de schémas et de plans qui incombent aux différents collectifs. En effet, il est important pour les services municipaux de respecter un certain nombre de règles afin de développer les projets. Si de nombreux aménagements sont utiles pour ces différents collectifs, il est important d'en discuter avec le Plan d'urbanisme et de développer un document d'urbanisme.

collaborer. L'ensemble. Ces derniers ont permis la mise en œuvre de tous axes de travail pour l'élaboration du PLU de Publier. On parle de concertation. Comment prendre en compte l'environnement ? Et comment se faire entendre aux citoyens ?

2. Certains enjeux sont

Quand le PLU sera consulté par la population, il s'agira de comprendre le langage écrit sur le plan de la commune. En effet, chaque zone est identifiée et destinée à une vocation particulière. Par exemple, les zones agricoles spécifiques du chef-lieu et du village portuaire ont une vocation agricole. C'est il s'agit de poursuivre la densification de l'habitat dans des proportions raisonnables. L'implantation de commerces et limiter l'usage de la voiture. Les zones sont identifiées afin de permettre la concertation du patrimoine (habitat ou autre). Enfin, il est important de noter que d'autres sont identifiées pour permettre l'implantation d'équipements. Il est important de noter que les zones sont identifiées à un usage agricole ou à la préservation de l'environnement, elles reçoivent donc des règles de construction.

3. Des projets qui s'affichent

Si des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques ont été décidées par la municipalité, elles de respecter certains cadres réglementaires, notamment en matière de voiries ou encore du respect de l'environnement. Dans OAP sectorielles ont été développées autour du chef-lieu et autour du village portuaire. Afin de répondre au mieux aux besoins et envies des habitants, des zones de travail ont été organisées. Il y a eu plusieurs ateliers qui ont permis de se faire entendre dans les prochains jours. Les projets du chef-lieu et du village portuaire ont été présentés. Les habitants ont pu exprimer leur avis. Les habitants ont pu exprimer leur avis. Les habitants ont pu exprimer leur avis.



La réunion a réuni environ 300 personnes pour discuter et valider le plan local d'urbanisme. Les habitants ont pu exprimer leur avis sur les projets de développement du chef-lieu et du village portuaire.

Une plateforme solidaire met en lien des bénévoles et des bénéficiaires

PUBLIER

Besoin d'un coup de main pour monter un meuble, faire une course ou aller à un rendez-vous médical ? La plateforme Fair AIDE mise en ligne par le centre communautaire de Publier permet de trouver quelqu'un de bonne volonté qui pourra vous aider. Il s'agit de créer du lien entre des personnes bénévoles et des personnes qui ont besoin d'aide. Cette plateforme, mise en ligne le 14 avril, est accessible via le site internet de la commune de Publier ou directement via ce site internet : entraideville-publier.fr

Des inscriptions en deux temps

Tous les habitants de la commune peuvent demander un effort de l'aide. C'est ainsi que depuis qu'elle a lancé la plateforme, elle a reçu un certain nombre de demandes.



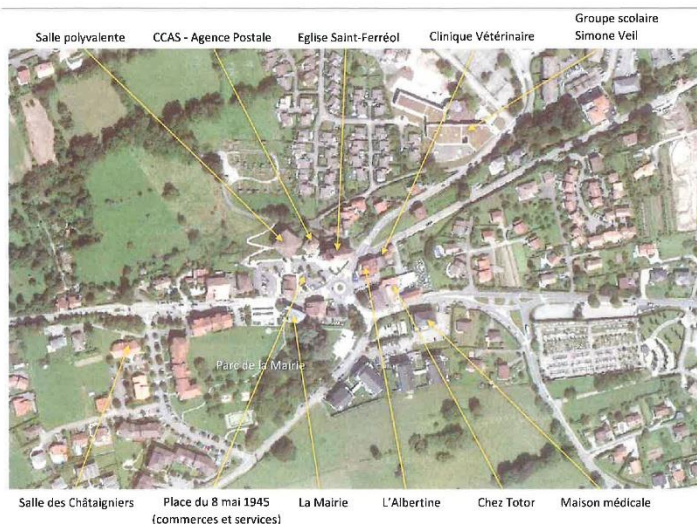
La plateforme a été mise en ligne le 14 avril 2025.

services qui ne se font pas seuls. L'ensemble de la commune a été informé de l'existence de cette plateforme. Les habitants ont pu exprimer leur avis sur les projets de développement du chef-lieu et du village portuaire. Les habitants ont pu exprimer leur avis sur les projets de développement du chef-lieu et du village portuaire. Les habitants ont pu exprimer leur avis sur les projets de développement du chef-lieu et du village portuaire.

ESTELLE LÉVÉQUE

Annexe 4 – Concertation citoyenne des secteurs chef-lieu et village portuaire

Publier L'avenir de Publier se construit ensemble !
A m p h i o n **Participez à la concertation citoyenne !**
Donnez votre avis et contribuez à la requalification du Chef-Lieu de Publier.



Questionnaire à remettre avant le 27 mars 2023 en mairie.

Contexte :

Nous vous proposons ce questionnaire pour recueillir votre avis et votre expérience vécue du Chef-Lieu de Publier afin d'intégrer votre vision et vos besoins au service d'un projet cohérent et partagé par tous.

Aujourd'hui, le Chef-Lieu, noyau formé par la mairie, l'église, les différents équipements et commerces, bénéficie d'une position stratégique en surplomb du Lac Léman et dispose de nombreuses échappées visuelles. Le Chef-Lieu souffre d'un trafic routier important conduisant à des nuisances et posant des questions de sécurité. Son attractivité et son positionnement méritent une réflexion sur sa praticité au quotidien et son offre actuelle.

Les enjeux du Chef-Lieu sont multiples : amélioration des espaces publics, apaisement de la circulation, renforcement de l'attractivité. Dans le respect d'une bonne intégration paysagère et architecturale et tenant compte des changements climatiques, environnementaux et sociétaux que nous vivons, les objectifs portés par cette étude sont d'embellir le centre bourg et d'améliorer son rôle de proximité et de centralité.

Temps de réponse estimé à 5 minutes, à remettre en mairie au plus tard le 27 mars 2023.

Pour commencer, présentez-vous :

1. Je suis :

- ☐ Une femme
- ☐ Un homme
- ☐ Ne souhaite pas répondre

2. J'ai :

- ☐ Entre 15 et 29 ans
- ☐ Entre 30 et 44 ans
- ☐ Entre 45 et 59 ans
- ☐ Entre 60 et 74 ans
- ☐ 75 et plus

3. Quelle est votre profession ?

- ☐ Agriculteur/trice exploitant/e
- ☐ Artisan/e, commerçant/e, chef/fe d'entreprise
- ☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure
- ☐ Profession intermédiaire
- ☐ Employé/e
- ☐ Ouvrier/e
- ☐ Retraité/e
- ☐ Étudiant/e / lycéen/e
- ☐ En recherche d'emploi
- ☐ Autre
- ☐ Personne sans activité professionnelle

Lieu de travail (commune) :

Les commerces et services du Chef-Lieu de Publier :

4. Quel est votre niveau de satisfaction concernant :

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas satisfait	Ne se prononce pas
L'offre de commerces					
L'offre de logements					
L'offre enfance-jeunesse					
L'offre d'activités et d'équipements culturels					
L'offre d'activités et d'équipements sportifs					
L'offre de services					
L'offre en restauration					

5. Identifiez-vous des manques dans l'offre de commerces, de services et d'équipements ? Si oui, lesquels ?

Mobilité et espaces publics :

6. Par quel moyen de transport vous déplacez-vous au quotidien dans la ville ?

- ☐ En voiture
☐ En deux-roues motorisé
☐ En transport en commun
☐ À vélo
☐ À vélo à assistance électrique
☐ À pied
☐ Autre : _____

7. Que pensez-vous de l'accessibilité et de la mobilité dans le Chef-Lieu ?

	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Je ne sais pas
Il est facile d'accès en voiture				
La circulation des véhicules est fluide				
Il est facile d'accès à pied ou à vélo				
Les déplacements à pied sont sécurisés				
Les déplacements à pied sont agréables				
Le relief naturel est bien pris en compte dans les aménagements				
Il est facile de stationner sa voiture				
Il est facile de stationner son vélo				



Publier

Questionnaire habitants - Février 2023

3

8. Que pensez-vous des espaces publics du Chef-Lieu ? (Commentaires possibles en dernière question)

	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Pas satisfaisant	Ne se prononce pas
La Place du 8 mai 1945 et ses commerces et services					
L'esplanade Jean Moulin (parvis mairie)					
Le Parc de la Mairie					
Les trottoirs et chemnements piéton					

L'attractivité et l'identité du Chef-Lieu de Publier :

9. En 3 mots comment décririez-vous le Chef-Lieu de Publier ?

(Attractif, abandonné, isolé, historique, naturel, ...)

- ☐ _____
☐ _____
☐ _____

10. Selon vous, en quelques mots quels sont les points faibles du Chef-Lieu de Publier ?

L'habitat à Publier

11. Habitez-vous à Publier ?

- ☐ Oui
☐ Non (passez à la page suivante, question 17)

Si vous êtes habitant :

12. Dans quel secteur habitez-vous ?

- ☐ La plaine littorale d'Amphion
☐ La côte boisée
☐ Le Chef-Lieu
☐ Le Plateau de Publier



Publier

Questionnaire habitants - Février 2023

4

Si vous êtes habitant :

13. Êtes-vous :

- ☐ Propriétaire
- ☐ Locataire du privé
- ☐ Locataire d'un logement social
- ☐ Habitant/e chez vos parents
- ☐ Autre

14. Depuis combien de temps habitez-vous à Publier ?

- ☐ Moins de 2 ans
- ☐ Entre 2 et 5 ans
- ☐ Entre 5 et 10 ans
- ☐ Plus de 10 ans
- ☐ Depuis toujours ou presque

15. Vous considérez que votre logement est :

- ☐ En bon état
- ☐ En mauvais état
- ☐ Entre les deux

16. Comment évaluez-vous votre qualité de vie à Publier ?

Très mauvaise ☆☆☆☆ Très bonne

17. D'après vous, quel type de logement serait intéressant à développer dans le Chef-Lieu ?
(Plusieurs réponses possibles)

- ☐ Maison de taille moyenne type maison de ville (- de 80 m²)
- ☐ Maison de grande taille (+ de 80 m²)
- ☐ Petits appartements en studio / T2
- ☐ Appartements de taille moyenne T3/ T4
- ☐ Grands appartements T5 ou plus
- ☐ Offre de colocation
- ☐ Logements en résidence senior
- ☐ Une offre en location
- ☐ Une offre en accession
- ☐ Une offre en logements sociaux
- ☐ Aucun

18. Parmi ces dispositifs, lequel serait pertinent de développer dans le Chef-Lieu ?
(Plusieurs réponses possibles)

- ☐ De l'habitat inclusif (colocation ou appartement groupé)
- ☐ Une cohabitation intergénérationnelle
- ☐ Une cohabitation entre personnes âgées
- ☐ Des dispositifs de solidarité ou de partage entre voisins
- ☐ Une offre hôtelière touristique
- ☐ Aucun de ces dispositifs ne me semble pertinent

Quel Chef-Lieu pour l'avenir ?

19. D'après vous, les changements climatiques vont-ils avoir un impact sur la ville de Publier ?

- ☐ Oui, il faut anticiper dès maintenant les changements
- ☐ Non, il n'y aura pas d'impact sur la ville
- ☐ Oui, mais ce n'est pas prioritaire pour la ville
- ☐ Je ne sais pas
- ☐ Non, Publier n'est pas soumise à des risques importants
- ☐ J'aimerais être plus sensibilisé sur ce sujet pour connaître les risques à Publier

20. Selon vous, quelles sont les priorités pour l'aménagement du Chef-Lieu ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Habiter dans un cadre paysager de qualité
- ☐ Valoriser l'architecture haut-savoyarde
- ☐ Permettre de la mixité sociale et fonctionnelle (activités et habitat)
- ☐ Créer des espaces ludiques, de détente, de convivialité
- ☐ Installer du mobilier urbain (bancs, bornes à vélos, poubelles...)
- ☐ Renforcer l'accessibilité (piétons, personnes à mobilité réduite...)
- ☐ Mettre en valeur le grand paysage entre Lac et montagne
- ☐ Apaiser la circulation en faveur du piéton
- ☐ Développer le « slow tourisme »*
- ☐ Réaliser une déviation routière afin d'apaiser la circulation dans le Chef-Lieu
- ☐ Aménager un lieu d'événements
- ☐ Développer le commerce de proximité
- ☐ Mettre en valeur le patrimoine et l'histoire du lieu

*Slow tourisme : Aussi appelé tourisme lent, ou tourisme de proximité : fait de voyager en prenant son temps, sans aller très loin, en respectant l'environnement. Redécouvrir la diversité des paysages, du patrimoine local, historique, culturel, gastronomique, en favorisant les modes de déplacements doux (à pied, à vélo) et/ou collectif (train, bateau).

21. Pour vous, à quel(s) besoin(s) l'aménagement du Chef-Lieu devrait-il répondre le plus ?

Plusieurs réponses possibles

- ☐ Se promener, se détendre
- ☐ Offrir des lieux de convivialité et de repos
- ☐ Se loger
- ☐ Se déplacer à pied ou à vélo
- ☐ Accueillir des animations et des événements
- ☐ Travailler
- ☐ Faire du sport
- ☐ Faire des courses
- ☐ Mettre en valeur le paysage

22. Souhaitez-vous apporter un dernier commentaire ?

Ce questionnaire est à présent terminé. Nous vous remercions pour votre participation et vous souhaitons une excellente journée.

Questionnaire à remettre en mairie au plus tard le 27 mars 2023.



Questionnaire habitants - Février 2023

5



Questionnaire habitants - Février 2023

6

10/10/2024 15:57

L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble !

L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble !

Participez à la concertation citoyenne !

Questionnaire disponible du 11/11/2024 au 23/12/2024 - temps de réponse estimé à 5 min

* Obligatoire

Donnez votre avis et contribuez à l'aménagement du futur village portuaire

Dans un contexte d'évolution pour la commune de Publier, nous vous proposons ce questionnaire pour recueillir votre avis et votre expérience vécue du village portuaire afin d'intégrer votre vision et vos besoins au service d'un projet cohérent et partagé par tous.

La commune de Publier se caractérise par deux centralités : le "chef-lieu", situé l'aplomb de la côte boisée et qui accueille la mairie et l'église de Publier, et la centralité d'Amphion, organisée autour de l'ancien village d'Amphion dans la partie basse de Publier, en bord de lac. Depuis 2024, des réflexions d'aménagement sont portées sur la plaine d'Amphion, dans le but de conforter cette centralité historique de la commune.

Depuis, le site a fait l'objet de plusieurs projets d'aménagements, dont une partie a été réalisée, mais un secteur reste à définir, avec votre participation.

En effet parmi les trois sites qui composent la centralité d'Amphion (cf carte), le secteur central (identifié en jaune sur le plan et comprenant la capitainerie et la poste) reste à aménager.

A l'issue de la concertation menée sur le secteur du chef-lieu, la commune de Publier souhaite profiter de la révision de son PLU en cours pour inviter les habitants à s'exprimer sur l'avenir de ce site emblématique !

Donnez nous votre avis en répondant à ce questionnaire (disponible du 11/11/2024 au 09/12/2024)

temps de réponse estimé à 5 min



https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=65904c20cd1d41d7ba02f426aa1d25bd&id=2njw6vPzUSDaRAKU... 1/12

10/10/2024 15:57

L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble !

Pour commencer, présentez vous :

1

Je suis : *

☐ Une femme

☐ Un homme

☐ Ne souhaite pas répondre

2

Quelle est votre profession ? *

☐ Agriculteur/trice exploitant/e

☐ Artisan/e, commerçant/e, chef/le d'entreprise

☐ Cadre et profession intellectuelle supérieure

☐ Profession intermédiaire

☐ Employé/e

☐ Ouvrier/e

☐ Retraité/e

☐ Étudiant/e / lycéen/ye

☐ En recherche d'emploi

☐ Autre

☐ Personne sans activité professionnelle

3

Travaillez-vous dans la commune de Publier ? *

☐ Oui

☐ Non

☐ Ne travaille pas ou plus

https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=65904c20cd1d41d7ba02f426aa1d25bd&id=2njw6vPzUSDaRAKU... 2/12

10/10/2024 15:57

L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble !

Habitez-vous à Publier ? *

☐ Oui

☐ Non

https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=65904c20cd1d41d7be02f426aa1d25bd&id=2nljw6vPzLSDaRAKU...

3/12

10/10/2024 15:57

L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble !

Mobilité et espaces publics

Par quel moyen de transport vous déplacez-vous au quotidien ? *

☐ En voiture

☐ En deux-roues motorisé

☐ En transport en commun

☐ À vélo

☐ À vélo à assistance électrique

☐ À pied

☐ Autre

https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=65904c20cd1d41d7be02f426aa1d25bd&id=2nljw6vPzLSDaRAKU...

4/12

PLU Publier – Bilan de la concertation – Avril 2025

| Page 39

10/10/2024 15:57

L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble !

6

Que pensez-vous de l'accessibilité et de la mobilité autour de la baie d'Amphion ? *

	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Je ne sais pas
Il est facile d'y accéder en voiture	☐	☐	☐	☐
La circulation des véhicules est fluide	☐	☐	☐	☐
Il est facile d'y accéder à pied ou à vélo	☐	☐	☐	☐
Les déplacements à pied sont sécurisés	☐	☐	☐	☐
Les déplacements à pied sont agréables	☐	☐	☐	☐
Le lien avec la lac est bien pris en compte dans les aménagements existants	☐	☐	☐	☐
Il est facile de stationner sa voiture	☐	☐	☐	☐
Il est facile de stationner son vélo	☐	☐	☐	☐

<https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=65904c20cd1d41d7be02426aa1d25bd&id=2njw6vPzUSDeRAkU...> 5/12

10/10/2024 15:57

L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble !

7

Les commerces et services du Village portuaire de Publier :

Quel est votre niveau de satisfaction concernant : *

	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Pas satisfait	Ne se pron.
L'offre de commerces	☐	☐	☐	☐	☐
L'offre de logements	☐	☐	☐	☐	☐
L'offre enfance-jeunesse	☐	☐	☐	☐	☐
L'offre d'activités et d'équipements culturels	☐	☐	☐	☐	☐
L'offre d'activités et d'équipements sportifs	☐	☐	☐	☐	☐
L'offre de services	☐	☐	☐	☐	☐
L'offre en restauration	☐	☐	☐	☐	☐

8

Identifiez-vous des manques dans l'offre de commerces, de services et d'équipements ? Si oui, lesquels ?

<https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=65904c20cd1d41d7be02426aa1d25bd&id=2njw6vPzUSDeRAkU...> 8/12

10/10/2024 15:57

L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble !

L'habitat à Publier

Comment évaluez-vous votre qualité de vie à Publier ? *

Très mauvaise ☆ ☆ ☆ ☆ Très bonne

Dans quel secteur habitez-vous ? *



☐ La Plaine Littorale d'Amphion

☐ La côte boisée

☐ Le Chef-Lieu

☐ Le Plateau de Publier

☐ Autre

<https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=65904c20cd1d41d7be02426aa1d25bd&id=2n1w6vPzUSDaRAKU...> 7/12

10/10/2024 15:57

L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble !

Êtes-vous : *

☐ Propriétaire

☐ Locataire du privé

☐ Locataire d'un logement social

☐ Habitant/le chez vos parents

☐ Autre

Depuis combien de temps habitez-vous à Publier ? *

☐ Moins de 2 ans

☐ Entre 2 et 5 ans

☐ Entre 5 et 10 ans

☐ Plus de 10 ans

☐ Depuis toujours ou presque

Vous considérez que votre logement est : *

☐ En bon état

☐ En mauvais état

☐ Entre les deux

<https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=65904c20cd1d41d7be02426aa1d25bd&id=2n1w6vPzUSDaRAKU...> 8/12

Annexe 4 – Concertation citoyenne des secteurs chef-lieu et village portuaire

10/10/2024 15:57 L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble ! 14 D'après vous, quel type de logement serait intéressant à développer dans le Village portuaire ? * (Plusieurs réponses possibles) ☐ Maison de taille moyenne type maison de ville (< de 80m²) ☐ Maison de grande taille (+ de 80m²) ☐ Petits appartements en studio / T2 ☐ Appartements de taille moyenne T3/T4 ☐ Grands appartements T5 ou plus ☐ Offre de colocation ☐ Logements en résidence senior ☐ Une offre en location ☐ Une offre en accession ☐ Une offre en logements sociaux ☐ Aucun https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=85904c20cd1d41d7be02f426aa1d25bd&d=2n w6vPzUSDaRAkU... 9/12	10/10/2024 15:57 L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble ! 15 L'attractivité et l'identité du village portuaire 16 En 3 mots, comment décririez-vous le village portuaire ? * (Réponse par mots clés uniquement, exemple : attractif, moderne, isolé, historique, naturel...) 17 Selon vous, en quelques mots, quels sont les points faibles du périmètre ? * https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=85904c20cd1d41d7be02f426aa1d25bd&d=2n w6vPzUSDaRAkU... 10/12
--	---

Annexe 4 – Concertation citoyenne des secteurs chef-lieu et village portuaire

10/10/2024 15:57	L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble !	10/10/2024 15:57	L'avenir du village portuaire de Publier se construit ensemble !
Quel village portuaire pour l'avenir ? 17 Parmi les choix suivants et selon vous, quel usage représente le mieux le futur village portuaire ? * ☐ Un espace de détente et de loisir ☐ Une zone de pratique nautique, un accès au port ☐ Un espace où trouver des commerces ☐ Un parcours de promenade vers la plage municipale ☐ Un espace de jeu pour les enfants ☐ Un espace vert, de jardin communautaire ou de parc fleuri ☐ Un espace pour accueillir des concerts et des événements ☐ Un lieu de rencontre intergénérationnel ☐ Un lieu pour se loger, près de l'eau et des commerces environnants 18 Selon vous, quelles sont les priorités pour l'aménagement du périmètre ? * Plusieurs réponses possibles ☐ Habiter dans un cadre paysager de qualité ☐ Permettre de la mixité sociale et fonctionnelle (activités et habitat) ☐ Installer du mobilier urbain (bancs, bornes à vélos, poubelles...) ☐ Mettre en valeur le grand paysage entre le lac et montagne ☐ Développer le slow tourisme (tourisme de proximité, respectueux de l'environnement et du patrimoine local) ☐ Aménager un lieu d'événements ☐ Mettre en valeur le patrimoine et l'histoire du lieu ☐ Valoriser l'architecture haut-savoyarde ☐ Créer des espaces ludiques, de détente, de convivialité ☐ Renforcer l'accessibilité (piétons, personnes à mobilité réduite...) ☐ Apaiser la circulation en faveur du piéton ☐ Développer le commerce de proximité		19 Parmi ces dispositifs, lequel serait pertinent de développer dans le Village portuaire ? * (Plusieurs réponses possibles) ☐ De l'habitat inclusif (colocation ou appartement groupé) ☐ Une cohabitation intergénérationnelle ☐ Une cohabitation entre personnes âgées ☐ Des dispositifs de solidarité ou de partage entre voisins ☐ Une offre hôtelière touristique ☐ Aucun de ces dispositifs ne me semble pertinent 20 D'après vous, les changements climatiques vont-ils avoir un impact sur la ville de Publier ? * Sélectionner au plus 2 options. ☐ Oui, il faut anticiper dès maintenant les changements ☐ Oui, mais ce n'est pas prioritaire pour la ville ☐ Non, Publier n'est pas soumise à des risques importants ☐ Non, il n'y aura pas d'impact sur la ville ☐ Je ne sais pas ☐ J'aimerais être plus sensibilisé sur ce sujet pour connaître les risques à Publier 21 Avez-vous une dernière proposition ou un dernier commentaire à apporter ? 22 Ce contenu n'a pas été créé ni n'est approuvé par Microsoft. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire. Microsoft Forms	
https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=85904c20cd1641d7ba021428aa1d25bd&id=2n w6vPzUSDaRAk... 11/12		https://forms.office.com/Pages/DesignPageV2.aspx?subpage=design&token=85904c20cd1641d7ba021428aa1d25bd&id=2n w6vPzUSDaRAk... 12/12	

